



communiqué presse...

• Montreuil, le 14 avril 2026 / *La FNIC CGT communique...*

TORAY DEVRA RÉPONDRE DE SA RÉPRESSION SYNDICALE !

La FNIC CGT et Timothée Esprit ont, par l'intermédiaire de leur avocat, déposé plainte auprès du procureur de la République de Pau contre l'entreprise Toray et toutes les personnes à qui les délits suivants, dénoncés, pourront être imputés : Discrimination / Entrave à l'action syndicale / Fausse attestation et usage / Tentative frauduleuse d'obtention induite d'une autorisation administrative.

Cette plainte a été déposée mi-mars 2026 et devra être l'occasion de la démonstration du comportement anti-démocratique de l'entreprise et de ses intentions radicales de réprimer tout mouvement ouvrier en son sein.

En effet, voilà près de deux ans que l'entreprise tente par tous les moyens de faire taire un syndicaliste ouvrier de Toray, Timothée Esprit, que l'entreprise a traîné devant tous les tribunaux de France et de Navarre et qui cumule à ce jour deux procédures de licenciements. **Mais ce dossier n'est que la face visible de l'iceberg de la répression anti-ouvrière menée par Toray : celle-ci licencie par voie disciplinaire à tour de bras depuis quelques années et fait régner la terreur en ses murs.**

La FNIC CGT reste mobilisée contre la répression syndicale et pour la liberté des ouvriers à s'organiser et à lutter. Ces droits sont pour nous inaliénables ! Ce combat est dans notre ADN et ce n'est pas le patron de Toray qui nous fera reculer !

Seule la mobilisation a permis à notre camarade, en lutte contre la répression depuis deux ans, d'engranger des victoires significatives. Il s'agit maintenant de contre-attaquer vis-à-vis d'un employeur qui n'avait pas encore pris la mesure de la puissance du mouvement ouvrier organisé qu'est la CGT, il s'agira de la lui faire comprendre !

Alors que le contexte de répression syndicale est en train de se multiplier dans le pays avec un patronat qui veut pouvoir exploiter la classe ouvrière sans opposition dans les entreprises, sans syndicaliste CGT. Mais nous sommes là pour organiser les travailleuses et les travailleurs en vue de leur défense et de leur émancipation et cette plainte permettra de montrer la voie pour tous les ouvriers réprimés par le capital. Chaque procès est l'occasion de nouvelles mobilisations comme pour notre camarade Jean-Paul Delescaut, secrétaire général de la CGT 59 ou encore pour nos camarades de Bastide Confort Médical à Orléans, réprimés pour avoir fait grève !

SOLIDARITÉ AVEC TOUS LES CAMARADES RÉPRIMÉS PAR LE CAPITAL. LE PATRONAT DOIT RENDRE DES COMPTES ET ÊTRE CONDAMNÉ QUAND IL S'EN PREND AU MOUVEMENT OUVRIER ET À NOTRE SYNDICAT CGT. LA FNIC CGT RESTE, ET RESTERA, À L'AVANT-GARDE DES LUTTES POUR NOS LIBERTÉS SYNDICALES ET CONTRE LA RÉPRESSION.